

C'est voté

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
GARD

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
VOTÉES À LA SÉANCE DU 27 JUIN 2025

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ET COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Agir autour de 3 axes



SOMMAIRE

Mot de Françoise Laurent-Perrigot,

Présidente du Conseil départemental p. 3

Compte administratif : un déficit compensé par la gestion rigoureuse des années précédentes p. 5

Une Décision modificative budgétaire pour faire face aux dépenses contraintes p. 6

Le Conseil départemental du Gard s'engage pour des achats publics responsables : un cap ambitieux pour 2025-2028 p. 7

« Le Gard prend soin de vous » en signant une convention inédite avec la Faculté de médecine de Montpellier-Nîmes p. 8

18,3 M€ individualisés au profit de tous les acteurs gardois..... p. 9



L'année 2024 a été marquée par une conjoncture économique difficile qui a pesé lourdement sur les finances de notre collectivité. La baisse significative des recettes, notamment due à la diminution des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui sont passés de 186 M€ en 2022 à 122 M€ en 2024, a coïncidé avec une hausse de 5,2 %, des dépenses réelles de fonctionnement. Cette hausse est principalement liée aux dépenses contraintes imposées par l'État mais que nous avons assumées : la revalorisation de 5 points de l'Indice majoré, le Glissement vieillesse et technicité, la revalorisation du SMIC, les effets de la loi SEGUR pour les administratifs, l'évolution de la rémunération des Assistants familiaux relative à la loi Taquet.



À cela s'ajoutent les dépenses sociales, en particulier les allocations individuelles de solidarité (AIS), en hausse de 11,1 M€ par rapport à 2023 ; des dépenses qui ne sont pas intégralement compensées par l'État. Le reste à charge net pour le Conseil départemental est ainsi passé de 115,4 M€ à 124 M€.

124 M€ c'est l'équivalent d'une année d'investissement que nous aurions pu faire !

Dans le même temps, nos recettes de fonctionnement ont reculé pour la deuxième année consécutive, atteignant 977 M€.

En 2024, ces contraintes ont conduit le Conseil départemental à enregistrer un résultat déficitaire de 11,4 M€ ; une situation partagée par la majorité des Départements français, privés de leviers fiscaux.

Mais grâce à notre stratégie rigoureuse de gestion pluriannuelle, nous avons pu cette année encore mobiliser les excédents des années précédentes.

Le report du résultat N-1, à hauteur de 92,1 M€, a permis de compenser ce déficit et de dégager un résultat global de fonctionnement positif de 80,7 M€.

Ce report est le fruit d'une gestion prudente, pour agir de façon responsable, sans vivre au-dessus de ses moyens, en se souciant de ce que l'on va laisser et transmettre.

Mais être prudent ne signifie pas pour autant manquer d'ambition. Je veux d'ailleurs souligner le niveau record de l'investissement en 2024 : 133,4 M€.

Et le bilan financier de 2024, bien que contraint, ne doit pas masquer l'essentiel : le bilan de mi-mandat.

Un bilan qui permet de mesurer à quel point, malgré les vents contraires, nous avons su garder le cap. Un bilan qui nous donne l'occasion de croiser deux regards : celui de la gestion financière certes contrainte et celui de l'engagement politique assumé. Car c'est bien la solidité de notre pilotage budgétaire qui permet de donner corps à nos ambitions pour le territoire.

Et il faut le dire : à mi-parcours, la plupart de nos engagements ont déjà été tenus malgré des situations inédites et complexes.

En 2025, nous maintiendrons l'ensemble de nos politiques publiques, tant obligatoires que volontaristes. Près de 125 M€ seront consacrés à l'investissement, afin de soutenir l'économie locale, de renforcer l'attractivité du Gard et de répondre aux besoins des habitants. Avec 18,3 M€ individualisés au profit des acteurs gardois, cette séance reflète notre engagement en faveur des associations, de la jeunesse, de la culture, du sport et de la vie locale.

Et pour que chaque euro dépensé bénéficie pleinement au territoire, le Conseil départemental a adopté sous l'impulsion de Sylvie Nicolle un Schéma de Promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) pour 2025-2028. En réservant certains marchés à l'Économie sociale et solidaire, nous favorisons l'insertion et l'égalité, tout en réduisant l'impact environnemental de nos achats et nous soutenons l'économie locale par la valorisation des circuits courts avec les entreprises gardoises... Ce SPASER, fruit d'une démarche collective et transparente, fera de la commande publique un véritable levier pour l'emploi local, la cohésion sociale et la transition écologique. Il s'agit d'une démarche pour l'instant unique dans le Gard qui place l'intérêt général et le développement durable au cœur de notre action.

Malgré les difficultés, le Conseil départemental du Gard reste fidèle à ses valeurs et fait figure de pôle de stabilité.



Françoise Laurent-Perrigot,
Présidente du Conseil départemental du Gard

Compte administratif : un déficit compensé par la gestion rigoureuse des années précédentes

La gestion de l'exercice 2024 s'est caractérisée par la poursuite de l'effort soutenu de gestion engagée depuis le début du mandat. Malheureusement les recettes sont en baisse. **La diminution des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**, qui sont passés de 186 M€ en 2022 à 122 M€ en 2024, explique en partie cette situation. Et de **nouvelles dépenses contraintes, notamment celles imposées par l'État sont également venues grever le budget.**

Ainsi les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 46,9 M€, soit +5,2 %, atteignant 943 M€.

- 1,5 M€ pour la revalorisation de 5 points de l'Indice majoré et de certaines grilles
- 2,2 M€ dédiés au Glissement vieillesse et technicité
- 200 000 € pour les revalorisations du SMIC
- 600 000 € dédiés au SEGUR pour les administratifs
- 400 000 € pour l'évolution de la rémunération des Assistants familiaux relative à la loi Taquet

À cela s'ajoutent les dépenses sociales, en particulier les allocations individuelles de solidarité (AIS), qui ont représenté 318 M€, en hausse de 11,1 M€ par rapport à 2023 dont une hausse de 3,8 M€ pour la Prestation de compensation du handicap (PCH), de 1,3 M€ pour le Revenu de solidarité active, de 6 M€ pour l'Allocation personnalisée d'autonomie. En outre, il est à noter que les dépenses liées à l'enfance et à la petite enfance représentent +8,3 M€.

Or, ces dépenses ne sont pas intégralement compensées par l'État. Le reste à charge net pour le Conseil départemental est passé de 115,4 M€ à 124 M€.

Dans le même temps, nos recettes de fonctionnement ont reculé pour la deuxième année consécutive, atteignant 977 M€.

Cependant grâce à une gestion rigoureuse de l'exécution de l'exercice 2024 et au report à hauteur de 92,1 M€ des exercices précédents, l'exercice 2024 présente un résultat excédentaire de 80,7 M€.



Une Décision modificative budgétaire pour faire face aux dépenses contraintes

La première Décision modificative de l'année 2025 poursuit les mêmes objectifs que ceux énoncés lors de l'adoption du Budget primitif (BP) 2025 : à savoir le maintien de toutes nos politiques pour améliorer et simplifier la vie des Gardoises et des Gardois et d'un haut niveau d'investissement pour soutenir l'activité économique et l'attractivité du territoire.

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2024 et des économies réalisées, le Budget supplémentaire 2025 permet :

- **de reporter en section de fonctionnement à hauteur de 58,2 M€** afin, notamment, d'augmenter les dépenses réelles de fonctionnement de 49,4 M€ ; les recettes de 9,7M€, tout en intégrant une baisse prévisionnelle de 10 M€ des recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux, ce qui autorise un abondement d'équilibre de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 20 M€. **Parmi ces dépenses nouvelles figurent 34 M€ de dépenses sociales supplémentaires.**
- **d'affecter en investissement 22,5 M€**, à ajouter aux recettes de 15,7 M€, afin notamment de financer des dépenses d'investissement supplémentaires à hauteur de 38,8 M€, et de limiter le recours à l'emprunt (-30 M€).

Ainsi, le Conseil départemental veille à se doter d'un haut niveau d'investissement de 125 M€, lui permettant de répondre aux besoins des habitants, tout en maîtrisant sa dette.

Le Conseil départemental du Gard s'engage pour des achats publics responsables : un cap ambitieux pour 2025-2028

Le Conseil départemental du Gard vient d'adopter un plan d'action majeur : le **Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour la période 2025-2028**. Cet acronyme révèle une ambition forte : **faire de chaque euro dépensé, un levier pour un développement plus durable, plus solidaire et plus respectueux de l'environnement**.

Pourquoi un SPASER ?

Avec plus de 143 millions d'euros d'achats publics réalisés en 2024, le Conseil départemental du Gard est un acteur économique de poids. La loi impose désormais aux collectivités dépassant 50 M€ d'achats annuels de formaliser une stratégie d'achats responsables. Le SPASER répond à cette obligation, mais va bien au-delà : il traduit une volonté politique de faire des marchés publics un outil au service de l'intérêt général.



Des objectifs concrets et mesurables

Le SPASER 2025-2028 s'articule autour de **5 grands axes et 39 actions concrètes**. Parmi les priorités :

- **Favoriser l'insertion et l'égalité** : en réservant certains marchés à des structures d'insertion ou de l'économie sociale et solidaire.
- **Réduire l'impact environnemental** : en intégrant des critères écologiques dans les appels d'offres, comme la performance énergétique ou la réduction des gaz à effet de serre.
- **Soutenir l'économie locale** : en valorisant les circuits courts, les produits locaux et les partenariats avec les entreprises du territoire.
- **Promouvoir la santé et la biodiversité** : en intégrant des exigences sur la qualité de l'alimentation ou la préservation des milieux naturels.
- **Former et accompagner les acheteurs publics** : pour garantir une mise en œuvre efficace et cohérente de ces engagements.

Une démarche collective et transparente

Ce schéma est le fruit d'un travail collaboratif réunissant plus de 50 contributeurs : agents du Conseil départemental, partenaires institutionnels, acteurs économiques et sociaux. Il sera suivi par un comité dédié, chargé d'évaluer les résultats tous les deux ans à l'aide d'indicateurs précis.

Une commande publique au service du bien commun

En adoptant ce SPASER, le Conseil départemental du Gard affirme que la commande publique n'est pas qu'un acte administratif : c'est un acte politique, porteur de sens et d'impact. Chaque marché devient une opportunité de soutenir l'emploi local, de protéger l'environnement et de renforcer la cohésion sociale.

"Le Gard prend soin de vous" en signant une convention inédite avec la Faculté de médecine de Montpellier-Nîmes

Le Plan santé Gard, adopté à l'unanimité par l'Assemblée départementale en octobre 2024, vient d'atteindre un premier objectif. Avec la signature, ce jour, d'une convention entre le Conseil départemental et la Faculté de médecine Montpellier/Nîmes, c'est le volet "Attractivité des conditions d'exercice médical et des territoires de vie" pour attirer de nouveaux médecins et, plus largement, de nouveaux professionnels de santé, qui se met en place.

En effet, lors de la réflexion autour du Plan santé, Christophe Serre, 1^{er} Vice-président délégué à l'Autonomie des personnes âgées et handicapées, est allé à la rencontre des internes : ils souhaitent pouvoir s'inscrire dans un réseau de professionnels, travailler au sein d'une équipe et se sentir acteurs d'un territoire de vie qu'ils auront choisi. Leur accueil chez un Maître de stage universitaire a donc une influence cruciale sur leur choix.

Une vision commune

"Nous avons acquis la conviction que nous devons accompagner les jeunes professionnels de santé, en facilitant leurs conditions d'études dans notre département et en les aidant non seulement à construire leurs conditions d'exercice, mais aussi leur projet de vie personnelle. Inclure cette dynamique dans une convention de partenariat avec la Faculté de médecine de Montpellier-Nîmes nous semblait indispensable", explique Christophe Serre.

Une vision partagée avec la Doyenne, le Professeur Isabelle Laffont. *"La Faculté de médecine de Montpellier-Nîmes déploie une stratégie affirmée de son offre de formation afin de former les futurs médecins au plus près des territoires. Cette stratégie vise à améliorer l'accès aux soins en incitant les jeunes médecins à s'installer en dehors des grosses métropoles" présente-t-elle dans le nouveau livret d'attractivité réalisé par le Conseil départemental et intitulé "Le Gard prend soin de vous".*

Pour mémoire, dans le Plan santé, le Conseil départemental s'engage à :

- attribuer des bourses et aides financières aux internes en médecine générale ayant un projet professionnel et un projet de vie dans le Gard, notamment afin de faciliter leur accueil par un maître de stage universitaire puis leur installation,
- co-élaborer un accompagnement du parcours d'accueil des futurs ou jeunes médecins et professionnels de santé, afin de faciliter leur exercice professionnel,
- organiser un séminaire annuel "les Rencontres Santé du Gard",
- déployer des outils de communication.

Cette stratégie départementale en faveur de l'accès aux soins vient compléter les missions et actions du Conseil départemental dans le domaine de la Prévention (subventions allouées à des associations dédiées à la promotion de la santé) et du soutien à la création/extension de Maisons de santé pluriprofessionnelles (100 000 € alloués ce jour pour celle de Bessèges).

Rapports n° 401 - Convention de partenariat avec le département de Médecine générale de la Faculté de médecine de Montpellier-Nîmes
403 - Subventions a des structures œuvrant dans le domaine de la santé et de l'accès aux soins
416 - Aide à l'investissement de la commune de Bessèges pour l'extension de la Maison de santé pluriprofessionnelle Val-de-Cèze sise à Bessèges

18,3 M€ individualisés au profit de tous les acteurs gardois

Comme annoncé et voté par l'Assemblée départementale gardoise, en janvier dernier, lors du budget primitif (BP) 2025, toutes les politiques menées dans nos compétences obligatoires et non obligatoires ont été maintenues voire amplifiées.

Lors de cette nouvelle séance plénière, 18,3 M€ de crédits ont été individualisés au profit des associations, organismes, partenaires gardois, notamment dans les domaines de la jeunesse, de l'autonomie et de la mobilité.

Pour rappel, les crédits votés au budget primitif, pour être attribués aux bénéficiaires, doivent être individualisés pour être votés par l'Assemblée délibérante.

Ainsi chaque bénéficiaire doit être identifié, le montant et l'objet de sa subvention précisés.

Les subventions, contributions ou dotations votées lors de cette séance se répartissent selon les 3 objectifs suivants :

OBJECTIF 1 :

Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin

11 M€

ACCOMPAGNER LES CHOIX DE
VIE DES PERSONNES ÂGÉES ET
FAVORISER L'INCLUSION DES
PERSONNES HANDICAPÉES

8,3 M€

sur 230,8 M€ votés au BP 2025

MENER UNE POLITIQUE
D'INSERTION AU SERVICE
DE L'EMPLOI

171 000 €

sur 196 M€ votés au BP 2025

FAIRE DU LOGEMENT UNE
PRIORITÉ

801 000 €

sur 9,3 M€ votés au BP 2025

SOUTENIR
L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI

8 000 €

sur 820 000 € votés au BP 2025

AIDER LES PLUS VULNÉRABLES

237 000 €

sur 2,6 M€ votés au BP 2025

SOUTENIR LES PARENTS ET LES
ENFANTS DE LA NAISSANCE À
L'ADOLESCENCE

120 000 €

sur 96,2 M€ votés au BP 2025

FAVORISER LA RÉUSSITE
DE TOUS LES JEUNES

1,2 M€

sur 40,1 M€ votés au BP 2025

GARANTIR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES

40 000 €

sur 220 000 M€ votés au BP 2025

OBJECTIF 2 :
Protéger notre santé et notre qualité du vie
4 M€

**FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT
D'UNE AGRICULTURE DURABLE
POUR UNE ALIMENTATION DE
QUALITÉ**

512 000 €
sur 670 000€ votés au BP 2025

**RÉUSSIR LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

243 000 €
sur 22,8 M€ votés au BP 2025

**CONSTRUIRE UNE DESTINATION
TOURISTIQUE D'EXCEPTION**

191 000 €
sur 3,3 M€ votés au BP 2025

**AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN
SOUTENANT LES DYNAMIQUES
TERRITORIALES**

2 M€
sur 9,2 M€ votés au BP 2025

**MILITER POUR LA CULTURE
POUR TOUS**

440 000 €
sur 5,8 M€ votés au BP 2025

**FAIRE DU SPORT LA CLÉ DE
L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN**

229 000 €
sur 3,8 M€ votés au BP 2025

**AGIR POUR LUTTER CONTRE
LES RISQUES**

185 000 €
sur 75,2 M€ votés au BP 2025

**S'ENGAGER POUR LA SANTÉ
ET LES SOINS PARTOUT
ET POUR TOUS**

200 000 €
sur 2,2 M€ votés au BP 2025

OBJECTIF 3 :
Relier les personnes et les territoires
4,3 M€

**IMPULSER UNE POLITIQUE DE LA
VILLE SOLIDAIRE ET SOUTENIR
UNE VIE ASSOCIATIVE LOCALE**

2,5 M€
sur 9,1 M€ votés au BP 2025

**MIEUX CIRCULER
ET SE DÉPLACER**

1,8 M€
sur 42,3 M€ votés au BP 2025



Hôtel du Département
3, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

